

Réforme du recrutement et de la formation
de l'encadrement intermédiaire

Les instituts régionaux d'administration ont pour mission de former l'encadrement de la fonction publique de l'Etat

Créés en 1971, les cinq instituts régionaux d'administration-IRA (Metz, Lille, Nantes, Bastia et Lyon) forment les attachés, le corps d'encadrement qui constitue la colonne vertébrale de l'administration. Fonctionnaires d'administration générale, les attachés sont chargés de missions variées : gestion des ressources humaines, financières et matérielles, études dans des domaines juridiques, économiques ou sociaux, encadrement et animation d'équipes, conduite de projets...

Le concours des IRA est ouvert à Bac + 3. Il est très sélectif puisqu'il rassemble désormais **13.000 candidats** (contre 7200 en 2003) pour environ **700 postes**. D'un âge moyen de 31 ans, les lauréats ont des parcours diversifiés et sont issus d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3^e concours.

A l'issue d'une **formation de 12 mois rémunérée** (1300 € net mensuel pour un élève externe) comprenant des enseignements, des travaux et deux stages d'une durée totale de 13 semaines, les futurs attachés choisissent leur poste en fonction de leur rang de classement.

Ils peuvent servir soit en **administration centrale** des différents ministères (Intérieur, économie et finances, équipement, travail, justice, services du Premier ministre...) soit en **services déconcentrés** (préfectures, police, équipement, défense, protection judiciaire de la jeunesse, emploi, agriculture, culture...) essentiellement dans l'interrégion de leur IRA de formation, soit dans **l'administration scolaire et universitaire**, principalement dans les EPLE (Collèges et lycées), y compris ceux de l'enseignement agricole.

Le but premier des IRA est de donner une **formation commune et interministérielle** à tous les attachés sur les savoirs, savoirs faire et savoirs être essentiels d'un cadre de l'administration.

Les IRA doivent aussi fournir aux ministères des agents qui puissent être le plus rapidement opérationnels dans l'exercice de leurs fonctions et maîtriser les spécificités des univers professionnels dans lesquels ils vont servir à l'issue de la formation.

2) Une réforme pour répondre aux attentes des élèves et des employeurs et renforcer l'attractivité des IRA auprès des candidats

Il s'agit de mieux répondre aux attentes des élèves et des administrations et de renforcer l'attractivité de ce recrutement pour les candidats en garantissant à tout attaché recruté une formation adaptée à l'univers professionnel dans lequel il servira et en lui apportant une plus grande certitude en matière d'affectation géographique.

Ce projet articule **trois réformes** distinctes :

- une réforme du **contenu des épreuves** des concours d'accès aux IRA permettant de diversifier les viviers de recrutement et de mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie. Compte tenu de la part prépondérante des postes de gestionnaires (50%), une plus grande part est faite aux matières de gestion dans le contenu et le programme des épreuves. (*fiche annexe*)
- une réforme des **modalités d'organisation** du concours en confiant aux IRA part importante de l'organisation du recrutement des attachés. A partir du concours 2007, les candidats choisiront l'IRA dans lequel ils seront formés. Ils seront alors recrutés dans cet institut. L'objectif est de pouvoir réduire les délais du processus de recrutement et d'améliorer l'attractivité du concours en donnant aux candidats une meilleure assurance quant à la localisation de leur institut de formation et, donc, de leur affectation géographique à l'issue du classement ;
- une **réforme de la formation** qui distingue un **tronc commun** qui vise à assurer la maîtrise des compétences communes à tout attaché et une **période d'approfondissement** dans trois **univers**

professionnels interministériels : administration centrale, administration territoriale de l'Etat et administration scolaire et universitaire afin de mieux préparer les attachés à leurs futures fonctions.
(fiche annexe)

3° Organisation du recrutement et de la formation

Le candidat choisit, lors de son inscription, l'IRA dans lequel il souhaite être formé. Son dossier est traité par une équipe de gestionnaires intégrée à l'IRA qui valide son inscription. Il reçoit de l'IRA ses convocations aux épreuves écrites qui se passent comme aujourd'hui dans l'un des 28 centres d'examen.

Les épreuves écrites se passent le même jour, les épreuves sont communes et le jury de chaque IRA est unique pour les trois concours. Si le candidat est déclaré admissible, il est convoqué aux épreuves orales qui se dérouleront dans son IRA d'inscription.

Après affectation dans son IRA le 1° septembre, l'attaché stagiaire suit jusqu'au 1° mars une première période de formation commune alternant des enseignements et un stage.

Après une première évaluation, l'attaché choisit, par ordre de mérite, l'univers professionnel (administration centrale, administration territoriale de l'Etat, administration scolaire et universitaire) dans lequel il suivra une période d'approfondissement jusqu'au mois de juillet.

Cette période centrée sur la mise en pratique des compétences acquises dans la période de tronc commun alternera des cas pratiques, des conférences et un stage professionnel. Cette période insistera sur les spécificités, les figures imposées et les enjeux propres à chacun de ces différents univers professionnels.

Fin juillet, un classement final permettra aux attachés de choisir, comme aujourd'hui, leur ministère et leur poste.

4° Modalités de la réforme et calendrier :

La réforme du concours est applicable dès le concours ouvrant en 2006 pour la modification des épreuves et sera applicable au concours ouvrant en 2007 pour la modification de son organisation.

La réforme de la scolarité sera applicable à la promotion des élèves attachés entrant en formation au 1° septembre 2007.

5° Pour en savoir plus :

Site du ministère de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

Rubrique : être fonctionnaire/entrer dans la fonction publique

Site des instituts régionaux d'administration :

				
http://www.ira-nantes.gouv.fr/	http://ira-bastia.fr/	http://www.ira-lille.gouv.fr/	http://www.ira-lyon.gouv.fr/	http://www.ira-metz.gouv.fr/

EVOLUTION DES EPREUVES DES CONCOURS DES IRA

Concours externe

1^{ère} épreuve : **Maintien** de l'épreuve de composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain (durée : quatre heures ; coefficient 4)

2^{ème} épreuve : **Modification** de l'épreuve constituée d'une série de questions à choix multiple (QCM) ou appelant une réponse courte (QRC), portant sur les connaissances générales ainsi que sur les éléments essentiels du droit public, du droit de l'Union européenne et des politiques économiques (durée : trois heures ; coefficient 4).

- **suppression des QCM au profit des QRC (100 points)** ceux ci étant de deux types : QRC en 10 lignes : 5 points, QRC en 20 lignes : 10 points

- suppression des questions portant sur les connaissances générales (doublon avec la culture générale de la 1^{ère} épreuve)

- **introduction de QRC en finances publiques**

Concours externe					
Avant	QCM	QRC	Après	QCM	QRC
culture générale	15	0			
droit public	10	30	droit public	0	30
droit de l'UE	5	10	droit et institutions de l'UE	0	20
politiques économiques	10	20	politiques économiques (macro et micro économie)	0	25
			finances publiques	0	25
			40	60	0
	100			100	

3^{ème} épreuve : **Modification** de l'épreuve portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes, ce choix étant exprimé au moment de l'inscription au concours (durée : trois heures ; coefficient 2) :

- **suppression** de l'épreuve de droit constitutionnel (choisie par 50 % des candidats lors de la session 2003) et de l'épreuve de littérature (choisie par 2 % des candidats).

- Selon l'option retenue et la décision du jury, le candidat pourra avoir le choix entre deux sujets et les options pourront se faire sur dossier.

Avant	Après
a) Finances publiques ;	a) Gestion publique et Gestion des ressources humaines (secteur public);
b) Géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne ;	b) Gestion comptable et financière des entreprises et contrôle de gestion;
c) Gestion comptable et financière des entreprises ;	c) Droit civil (hors droit des contrats) et Droit des contrats privés, administratifs et internationaux;
d) Droit civil ;	e) Droit et institutions sociales et Droit du travail;
e) Droit constitutionnel ;	f) Géographie économique et humaine de la France et de l'Union européenne et Développement social urbain et politique de la ville ;
f) Développement social urbain et politique de la ville	g) Histoire du XXe siècle
g) Histoire du XXe siècle ;	
h) Droit et institutions sociales ;	
i) Gestion des ressources humaines ;	
j) Littérature des XVIIIe et XIXe siècles.	

NB : les concours internes et 3^o concours connaissent des évolutions similaires.

Pour plus d'informations, voir l'arrêté du 26 octobre 2005 fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration (JO du 18 novembre 2005)

REFORME DE LA FORMATION – Maquette pédagogique

La formation répond à un double objectif : préparer l'élève à l'exercice des fonctions qui lui seront confiées en termes de savoirs, de compétences et de comportements professionnels, et apprécier son aptitude à exercer ces fonctions en vue de sa titularisation.

Le cycle de formation, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} septembre et alterne des périodes d'enseignement professionnel, de travaux collectifs et des stages.

Il comprend un tronc commun et une période d'approfondissement liée à l'univers professionnel dans lequel sera affecté l'élève :

- Administrations centrales ;
- Administration territoriale de l'Etat ;
- Administration scolaire et universitaire.

Maquette pédagogique

Tronc commun						Univers professionnel					
septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
1	5	stage	stage	1	5	oral et	3	stage	stage	épreuves	congés
2	6	stage	stage	2	6	choix de l'UP	4	stage	stage	choix du poste	congés
3	7	stage	stage	3	7	1	5	stage	stage	choix du poste	congés
4	8	stage	congés	4	8	2	6	stage	stage	Sortie	congés
8 semaines de formation		7 semaines de stage		8 semaines de formation		6 semaines de formation à l'univers professionnel et 7 semaines de stage					congés